

DT/

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

3562

REVUE DE LA COOPERATION ENTRE LE SENEGAL ET
LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT

DOCUMENT DE TRAVAIL

DAKAR 15 DECEMBRE 2003

**REVUE CONJOINTE DU CADRE DE COOPERATION ENTRE LE
SENEGAL ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**
Dakar, le 15 décembre 2003

Agenda des travaux

- 09 h 00 – 09 h 30 : Mise en place des participants
- 09 h 30 – 09 h 40 : Allocution d'ouverture du chef de la Délégation de la BAD
- 09 h 40 – 09 h 50 : Allocution d'ouverture du Ministre de l'Economie
et des Finances
- 09 h 50 – 10 h 15 : Présentation du programme de coopération
Sénégal - BAD (2002-2004)
- 10 h 15 - 10 h 30 : Pause café
- 10 h 30 – 11 h 30 : Présentation des projets
(Secteur agricole : PMIA , PAPEL II, Anambé III,) PNIR, PAPIL)
- 11 h 30 - 12 h 15 : Secteur Infrastructure : Assainissement -Transport :
(Assainissement de Dakar, Route Diamniadio-Mbour)
- 12 h 15 – 13 h 15 : ✕ Secteur Social :
Santé, Education, Lutte contre la Pauvreté
- 13 h 15 - 13 h 30 : Autres projets :
(PAASP, Appui à la DPS et à la CSPLP)
- 13 h 30 – 14 h : Synthèse et Clôture des travaux
- 14 h : Déjeuner

SOMMAIRE

I/ - CONSIDERATIONS GENERALES

II/- SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES

N° Projet	Intitulé	<u>Pages</u>
		7
2.1.1	Projet de Modernisation et Intensification Agricole	9
2.1.2	Projet d'appui à la petite irrigation locale	10
2.1.3	Projet d'Elevage II (PAPEL)	12
2.1.4	Appui au développement rural du bassin de l'Anambé	14
2.1.5	PNIR	15
2.2.1	Route Diam-Niadio-MBour-Fatick	17
2.3.1	Projet d'assainissement de Dakar	19
2.4.1	Projet Education II	21
2.4.2	Projet Education III	23
2.4.3	Projet Education IV	24
2.4.4	Projet Santé I	26
2.4.5	Projet Santé II	27
2.4.6	Projet lutte contre la pauvreté	28
2.5.1	Projet d'appui à l'ajustement du secteur privé	29
2.6.1	Projet Appui à la Direction de la Prévision et de la Statistique et à la Cellule de Lutte contre la Pauvreté	30
2.7	projets multinationaux	31
2.8.1	Projet Electrification Rurale	

II - CONSIDERATIONS GENERALES

A) - Historique et contexte actuel de la coopération avec la BAD

La coopération entre le Sénégal et le groupe de la BAD connaît un regain de dynamisme par rapport à la période du début des années 90. Ce dynamisme découle principalement de la nouvelle politique développée par la Banque depuis sa restructuration, et qui s'est traduite par la recherche d'une plus grande performance dans la gestion du portefeuille des projets.

Malgré la diversité des instruments et des nouveaux produits proposés par la Banque, l'essentiel des interventions au Sénégal est financé par le biais du guichet FAD qui garantit une concessionnalité du taux de prêt.

Depuis le 10 octobre 1972, date de sa première intervention au Sénégal, jusqu'à fin octobre 2003, le Groupe de la Banque a octroyé au Sénégal des prêts et des dons d'un montant global net des annulations de 521 millions d'Unités de Comptes pour le financement de 54 opérations (41 projets, 9 études et 4 programmes de réformes économiques)

Sur ce montant, 175 millions d'U.C. ont été consentis sur les ressources BAD, 293,86 millions d'UC, sur celles du FAD, 15,67 millions d'U.C sur les ressources du FAT (pour notamment des études et de l'assistance technique), et 10,9 millions d'U.C sur les ressources du Fonds Spécial du Nigeria (FSN).

Parmi les 55 opérations financées par la BAD, 40 sont achevées et 15 sont en cours d'exécution ou en instruction pour un financement total de près de 150 millions UC. Les engagements nets du portefeuille actif sont dominés par le secteur social (32,16%) et l'Agriculture (27,60%)

B) - Nouvelle stratégie d'intervention de la banque

La stratégie d'intervention du Groupe de la BAD au Sénégal pour la période (2002-2004), qui a été élaborée selon une approche participative entre juin et août 2002 appuie le programme du Gouvernement défini dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des politiques sectorielles nationales.

Elle est axée sur la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles et la diversification agricole à travers l'aménagement agricole et l'électrification rurale, l'amélioration des soins de santé ainsi que de la qualité des ressources humaines à travers l'éducation et la formation.

La Banque qui soutiendra en outre le processus de consolidation du cadre macro-économique à travers un appui aux réformes, apportera par ailleurs une assistance technique pour le renforcement des capacités en matière de production des informations économiques, la gouvernance et la promotion du secteur privé.

- la systématisation des ateliers de lancement des projets qui permettent de vulgariser les règles et procédures du Groupe et de remédier à certaines lenteurs notamment en ce qui concerne les marchés ;
- assurer aux projets des cadres de supervision et de suivi de leur exécution ;
- veiller à une bonne préparation des documents de projets, notamment des montages institutionnels, ce qui devrait contribuer à la résolution de lenteurs, notamment celles liées à la mise en vigueur ;
- le règlement définitif de la question de la prise en charge des frais financiers à l'instar de ce qui se fait avec les autres partenaires ;
- envisager au besoin le recrutement de spécialistes en passation de marché pour les projets d'une certaine taille ;
- doter le futur bureau régional de pouvoirs réels permettant un allègement des procédures et des délais de réponse ;

S'ajoutent à cette présentation, les lenteurs spécifiques aux projets qui sont détaillées dans la présentation qui suit.

III/ - SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES

2.1) SECTEUR AGRICOLE: 53, 34 millions d'U.C

2.1.1) Projet Modernisation et Intensification de l'Agriculture (PMIA):

- Financement BAD : 10 millions UC
- Date d'approbation du financement: mai 97
- Date de signature de l'Accord : mai 97
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : août 98
- Date limite de décaissement : décembre 2004
- Niveau décaissement au mois d'octobre 2003 : 95%

Objectif: renforcement de la sécurité alimentaire et Réduction de la pauvreté par des actions d'intensification orientées vers la production céréalière, une relance de l'horticulture dans la région de Thiès et la promotion de l'association agriculture/élevage.

Etat d'exécution du projet :

Dans l'ensemble, le PMIA dont la date initiale de clôture avait été fixée à décembre 2003 devrait, avec un taux de décaissement de 95% en octobre 2003, arriver à son terme suite à la prorogation accordée jusqu'en décembre 2004. Il s'exécute sans grande difficulté à travers ses cinq composantes qui sont : l'intensification des productions, la relance de l'horticulture, le renouvellement et la Modernisation de l'équipement agricole, la commercialisation et transformation, la gestion du projet .

Les institutions financières et Structures techniques partenaires collaborent convenablement, conformément aux Protocoles d'Accord et Conventions signés avec elles. De mars 1999 à octobre 2003, 2697 projets ont été financés pour un montant de 5.628.833 537 à travers les Banques et les Mutuelles et le solde du fonds de remboursement logé à la BCEAO au 31 octobre 2003 se chiffre à 2 862 941 660, ce qui pose le problème de la pérennisation du système au delà de la date limite du projet.

En ce qui concerne le volet crédit, le PMIA a signé un protocole d'accord avec le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé pour gérer son volet crédit. Pour le PAPEL, le protocole ne l'est pas encore comme prévu dans l'Accord de crédit relatif à ce projet, du fait des divergences d'approches entre les deux Structures.

Principaux problèmes

- l'absence d'un expert Financier depuis juillet 2001;
- les divergences avec le PAPEL pour la gestion du volet crédit par le PMIA conformément à l'Accord de crédit (voir projet PAPEL) ;
- La nécessité de faire aboutir les propositions de pérennisation suite aux études déjà menées ou à réaliser.

Recommandations :

- Recrutement d'un expert financier sur la base d'une procédure d'urgence ou Prolongation du mandat du cabinet d'assistance comptable jusqu'en décembre 2004 ;
- S'agissant des décaissements, il est recommandé d'étudier la possibilité de disposer de situations mensuelles ;
- Compte tenu de l'importance des sommes remboursées et de l'effet revolving qui a été la base dans le montage initial du schéma PMIA, toutes les dispositions doivent être prises dès à présent pour qu'après décembre 2004, les activités de crédit puissent être suivies et continuées dans le cadre d'un système pouvant assurer la pérennisation des résultats.

2.1.2) Projet d'appui à la petite irrigation locale :

- Coût total (BAD, Gouvernement) 16, 17 millions d'UC
- Financement BAD : 14, 31 millions d'UC
- Date d'approbation : octobre 2003
- Date de démarrage : prévue pour juillet 2004
- Date limite de décaissement : décembre 2008

Objectif : Ce projet découle de l'étude réalisée dans le cadre du projet intitulé « Etude d'exécution de trois barrages collinaires dans les zones de Médina Djikoye, Médina Namo et Vélingara Pakane » financée par un don de 1,090 million UC consenti en 1998 ; étude réalisée en 2002 avec beaucoup de retard. Le projet concerne la promotion de la petite irrigation à l'échelon local, par le biais des communautés rurales et groupements de producteurs qui seront les acteurs directs des opérations. Il permettra la construction de petits ouvrages de maîtrise des eaux de ruissellement (micro-barrages, aménagement de bas-fonds) et la récupération de terres dégradées. Au total près de 3200 ha de terres seront mis en valeur. Ce projet concerne trois régions du Sénégal et huit départements et comprend les principales composantes suivantes : aménagement hydo-agricoles et pastoraux durables, renforcement des capacités et Gestion du Projet.

Situation du projet :

Les négociations se sont déroulées depuis le mois de novembre 2003 mais l'accord de prêt n'a pas été encore signé. Il conviendra dans ce cadre d'éviter les importants retards qui ont marqué l'exécution de l'étude. Il faudra dans ce cadre s'attacher dès la signature de l'accord à la réalisation des conditions d'entrée en vigueur y afférentes à savoir notamment les conditions générales (avis juridique,) et les accords de garantie.

Recommandation :

- Accélérer la signature de l'accord de prêt et la mise en vigueur du projet

2.1.3) Projet Elevage II (PAPEL II):

- Coût total : 11,83 millions UC
- Montant FAD : 10 millions
- Date d'approbation du financement : mai 2000
- Date de signature de l'Accord : juillet 2000
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : février 2002
- Date limite de décaissement : décembre 2007

Objectif: ce projet qui prend le relais du PAPEL I, vise le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté à travers une augmentation de la production de viande et de lait. Il intervient dans la zone sylvopastorale et dans le Bassin Arachidier et comprend quatre composantes: développement des systèmes de production de l'élevage, aménagement et gestion des ressources naturelles, restructuration et renforcement des organisations de professionnels de l'élevage, développement du crédit et gestion du projet.

Situation : le projet a aussi tardé à démarrer (2 ans entre la signature de l'Accord et son entrée en vigueur) du fait notamment de problèmes liés à la mise en place de la direction du projet. Sur le plan des réalisations, la plupart des partenaires ont signé des protocoles d'accord et trois des composantes du projet ci-dessus mentionnées à savoir développement de systèmes de productions, aménagement et gestion des ressources naturelles, restructuration et renforcement des organisations de Professionnels de l'élevage, fonctionnent normalement.

Concernant la composante «Développement du volet crédit », un protocole d'accord a été signé avec la CNCAS qui a commencé l'octroi de crédits. Un autre protocole est en négociation avec le Crédit Mutuel Sénégal qui opère dans le Bassin Arachidier.

Le protocole avec le PMIA stipulé dans l'accord de crédit relatif au PAPEL n'est pas encore opérationnel du fait de divergences d'approches entre les deux structures malgré des rencontres organisées au niveau du ministère de l'Agriculture qui assurait la tutelle des deux projets. Pour la direction du PAPEL, le schéma contenu dans l'Accord de crédit et qui confie la gestion du volet crédit au PMIA (comme c'est le cas aussi pour le projet Anambé) ne saurait être conçu que comme une alternative au même titre que le recours à la CNCAS. Cette question reste pendante et il conviendrait d'en mesurer l'impact sur les activités du PAPEL et sur le niveau de mobilisation des ressources.

Concernant la Composante Gestion du projet, la nécessité d'un volet Communication a été relevée afin de permettre la cohérence des actions menées dans ce domaine. A cet effet, le projet a sollicité l'autorisation de créer une structure qui serait placée sous la responsabilité d'un spécialiste de la communication à recruter. Une réponse de la BAD est attendue à ce sujet.

Principaux problèmes

- les délais pris pour les avis de non objection relatifs à plusieurs acquisitions (mobylettes, matériels de lutte contre les feux de brousse, 300km de pare-feux,

2.1.4) Projet d'Appui au Développement rural du Bassin de l'Anambé (III) (PADERBA) :

• Coût total (FAD, Gouv., Bénéficiaires) :	8,65 millions UC
• Financement FAD :	7,18 millions UC
• Date d'approbation du financement:	25 avril 2001
• Date de signature de l'Accord:	26 octobre 2001
• Date d'entrée en vigueur de l'Accord:	11 juillet 2002
• Date limite de décaissement:	31 décembre 2008

Objectif: le projet porte sur un appui à 7 Communautés Rurales pour l'élaboration de plans locaux de développement, la formation des conseillers et responsables d'organisations paysannes, un Fonds de développement, une intensification et un développement de l'agriculture et de l'élevage et la protection des ressources naturelles. Les principales composantes du projet sont : l'appui aux collectivités locales ; le développement des productions ; les Mesures d'accompagnement ; la Gestion du projet.

Situation du projet

Le projet a connu un ralentissement dans l'exécution physique de ses composantes pour les raisons liées au retard apporté dans l'étude de dossiers envoyés pendant le dernier trimestre 2002 et, d'autre part, à l'insuffisance des moyens logistiques. Le taux actuel d'exécution financière (3,5%), très faible, s'explique en grande partie aussi par l'entrée en vigueur très tardive du projet.

La cellule de Coordination du projet est en place, exception faite du responsable de la structure de suivi-évaluation pour lequel une deuxième procédure de recrutement a été lancée. Les conventions de partenariat avec le projet PMIA pour la gestion du volet crédit et l'ANCAR ont été signées. Celles avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE), la Direction des Eaux et Forêts, et la Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture doivent être signées incessamment. Celle avec l'ISRA est en négociation.

Les études relatives à l'élaboration des Plans locaux de développement (PLD), d'un manuel de procédures pour la gestion du Fonds local de développement (FLD), de POAS de sept communautés rurale du bassin de l'Anambé, de tarification de l'eau et de la maintenance des aménagements hydroagricoles du bassin de l'Anambé sont en cours de réalisation.

Les Termes de Référence relatifs aux petits périmètres irrigués (APD, contrôle des travaux), à l'élaboration d'un système de suivi-évaluation et à l'élaboration du plan de formation et de communication sont en cours d'instruction.

Problèmes identifiés :

- les dossiers de l'appel d'offres pour l'acquisition de mobilier de bureau, l'étude sur la tarification, les plans d'occupation en instance depuis plus de deux mois à la BAD ;

- la mise en place du fonds de crédit encore attendu ;
- les avis de non objection attendus pour l'étude des petits périmètres irrigués et l'amélioration des pistes (dont les adjudications ont été faites en novembre 2003), l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'équipements et de mobiliers de bureau, l'étude des plans de formation et de communication ;
- La finalisation et la signature de toutes les conventions avec les structures et projets nationaux.

Recommandations :

- Diligenter tous les dossiers de requête notamment les avis de non objection qui permettront la signature de plusieurs contrats et à terme, le relèvement du taux de décaissement ;
- Formation de la nouvelle équipe de gestion sur les procédures de la BAD notamment en matière d'acquisition de biens et services ;
- Accélérer la signature des conventions avec les partenaires

2.1.5) Projet d'Infrastructures Rurales PNIR:

- Financement BAD 11,852 millions UC
- Date d'approbation du financement: juin 2001
- Date de signature de l'Accord: mai 2002
- Date d'entrée en vigueur : 4 février 2003
- Date du dernier décaissement : décembre 2006

Objectif : promouvoir des infrastructures de base et renforcer les capacités de gestion de Communautés Rurales (1800 km de pistes pour 90 CR)

Situation du projet :

A la suite de la mise en vigueur de l'Accord, le projet a établi un budget programme pour l'année en cours et une demande pour la mise en place du premier fonds de roulement. Le budget programme a été approuvé par la BAD et la demande de fonds de roulement est en cours de traitement par les services décaissement de la Banque. Si aucun décaissement n'a encore été effectué, des actions ont été néanmoins menées sur la base du budget programme et de la mission de lancement : recrutement de l'ingénieur en génie civil assistant le coordonnateur national ; établissement des Termes de Référence pour la confection du manuel de normes types et d'entretien ; acquisition de l'unité informatique ; processus d'acquisition de véhicule.

Par rapport aux taux de décaissement, il est à noter qu'il a été prévu pour l'année 2003 la réalisation des études et la mise en place des outils nécessaires pour l'exécution correcte des investissements (travaux de réhabilitation de pistes) à partir de 2004.

Problèmes rencontrés :

- le retard dans la mise en place du premier fonds de roulement qui fait qu'à ce jour, aucun décaissement n'a encore été effectué.

2.2) Secteur des Transports: 15 millions UC

2.2.1) Route Diam Niadio- MBOUR

- Financement BAD : 15 millions UC
- Date d'approbation du financement: juillet 2001
- Date de signature de l'Accord: Octobre 2001
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord: février 2002
- Date limite de décaissement: décembre 2005

Ce projet concerne :

- la réhabilitation des tronçons de route Diam-Niadio et Mbour (42, 2 Km) et, avec le Fonds de Solidarité de la CEDEAO, Fatick-Kaolack (41 km) ;
- Le contrôle et la surveillance des travaux des tronçons cités ci-dessus;
- L'audit des comptes du projet.

Situation

Le niveau de réalisation physique est de 40 % pour Diam-Niadio / Mbour et de 22 % pour Fatick-Kaolack alors que pour ce tronçon les délais de réalisation retenus ont été largement entamés.

A l'issue de l'élaboration du projet d'exécution et après l'évaluation de tous les travaux supplémentaires nécessaires à la bonne exécution des travaux, les montants révisés portent le coût des travaux de 12,176 milliards F à 13,747 milliards F dont la prise en charge financière peut être assurée par la contribution BAD.

A cet effet, des projets d'avenants ont été établis et seront discutés avec les membres concernés de la mission BAD qui séjournera au Sénégal dans le cadre de la revue. Il seront également soumis au Fonds de la CEDEAO. Les avenants couvrent les dépassements des marchés initiaux de 21,6 % pour Diam-Niadio / Mbour, 11,45 % pour Fatick-Kaolack et 23,7% pour le contrôle ainsi que les travaux requis pour les réseaux concessionnaires et les aspects environnementaux.

Problèmes identifiés :

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du projet sont essentiellement liées au décaissement et aux conditions d'exécution rencontrées sur le terrain.

Pour les Travaux sur Diam-Niadio-Mbour et Fatick-Kaolack, la BAD estime que les décomptes présentés en devises et monnaie locale et transmis pour paiement, ne sont pas établis conformément aux clauses du contrat. Sur cette base, les paiements en monnaie locale ont été faits mais l'Agence Autonome des Transports Routiers compte néanmoins faire considérer que l'annexe B du contrat de l'entreprise JLS précise un paiement en devises (Euros) de 60 % pour le second tronçon.

Pour la mission de surveillance et de contrôle des travaux, les paiements de la BAD ne couvriront maintenant que 90 % des décomptes et il en a été tenu compte dans le projet d'avenant relatif aux prestations supplémentaires de la mission de contrôle. Se pose donc le financement des 10 % par l'Etat du Sénégal.

Les difficultés sur le terrain :

- les services des eaux et Forêt demandent aux entreprises de payer les taxes d'abattage d'arbres avant de procéder aux travaux de débroussaillage (cette situation risque de bloquer les travaux) ;
- après 7,5 mois de travaux, il a été noté la présence de réseaux des concessionnaires sur le tracé du projet lors de l'établissement du projet d'exécution ;
- la présence de vergers et celle de gîtes de matériaux dans les zones protégées ;

Les rencontres tenues avec les populations et les responsables des différents services ont conduit à des solutions qui ont permis la poursuite des travaux à l'exception du problème avec les eaux et Forêts.

Recommandations

- finaliser rapidement en vue de leur conclusion les avenants ;
- assurer rapidement la prise en charge des 10 % relatifs aux prestations de la mission de contrôle ;
- achever la procédure de désignation du bureau chargé de l'audit financier, la BAD devant pour ce faire communiquer ses éventuelles observations sur le DAO soumis ;
- régler définitivement le problème relatif à la protection de l'environnement ;
- faire approuver par l'Autorité compétente et les bailleurs de fond, les avenants consécutifs à l'établissement du projet d'exécution.

2. 3) Equipements Collectifs : 11, 93 millions UC

2.3.1) Projet d'assainissement de Dakar :

- Financement BAD : 11,93 millions UC
- Date d'approbation du financement: janvier 2001
- Date de signature de l'Accord : mars 2001
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : 22 août 2002
- Date de dernier décaissement : décembre 2006

Objectif : Le projet qui est une composante du volet assainissement collectif du Projet Eau Long Terme, a pour but de contribuer à la satisfaction en qualité et en quantité des besoins en assainissement des populations des zones urbaines et périurbaines de Dakar à l'horizon 2010, par: l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques; l'augmentation de la capacité d'épuration des eaux domestiques; le renforcement institutionnel de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS). Il comprend les composantes suivantes: l'extension de l'usine d'épuration, la restructuration du système de pompage des eaux usées domestiques dans les parcelles assainies, un programme d'IEC, des études, supervision et contrôle des travaux, gestion et appui institutionnel.

Situation : Toutes les conditions de mise en vigueur ont été satisfaites et le prêt a été mis en vigueur le 22 août 2002 (plus d'un an de retard) .

En ce qui concerne les conditions du premier décaissement, elles ont été satisfaites à l'exception de celle relative à la nomination du Chef de la cellule du projet, dont les qualifications et expériences auront été préalablement soumises au FAD pour approbation. Le CV du chef de cellule pressenti a été soumis à la mission de supervision qui a séjourné au Sénégal en novembre 2003 qui a émis un avis favorable qui devra être confirmé par la non objection de la Banque à son siège ;

D'autres conditions non moins importantes du prêt doivent être satisfaites. Elles concernent notamment :

- la soumission d'un plan de suivi-évaluation du programme IEC acceptable par le FAD au plus tard 30 juin 2003 ;
- la fourniture de la preuve de la mise en œuvre de l'étude organisationnelle au plus tard le 31 décembre 2003 ;
- la preuve que le niveau de la redevance d'assainissement sera porté au moins à 60,70 FCFA/mètres cubes au plus tard le 31 décembre 2004.

Recommandations :

- la partie sénégalaise doit prendre les dispositions pour la constitution complète de l'équipe du projet et permettre le démarrage effectif des activités.

- Suite à un retard global de 30 mois sur les travaux, un suivi rapproché du calendrier d'exécution révisé, qui laisse apparaître l'achèvement de certains travaux (cf cas restructuration réseau Parcelles assainies) après la date de clôture actuellement prévue en décembre 2006, est nécessaire.
- Le projet gagnerait à se rapprocher des autres projets BAD en exécution pour éviter des lenteurs.

• Montant du BAD :	12 millions UC
• Date d'approbation du financement :	décembre 1996
• Date de signature de l'Accord :	janvier 1997
• Date d'entrée en vigueur de l'Accord :	janvier 1997
• Date de clôture :	décembre 2001 prévu, se jusqu'en décembre 2002 puis décembre 2003

Objectif : Elargir l'accès à l'enseignement primaire ; améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement de base ainsi que celui de l'enseignement scientifique et technologique ; améliorer la formation des formateurs

Situation : Depuis octobre 2000, le projet connaît un important retard dans son exécution suite à une suspension de 7 ans par la BAD du fait de divergences portant sur la direction du projet. La dernière négociation (jusqu'à fin décembre 2003) a été décidée suite à la mission de médiation de mars 2003 et devait permettre l'achèvement du projet sur la base d'un programme de travail établi à cet effet.

Le taux global d'exécution du projet est évalué à 81,42 %. Il reste encore quelques réalisations à effectuer pour lesquelles des procédures d'acquisition ont été lancées (matérielles scientifiques, matérielles d'entretien préventif, mobilier salles de classes, six salles de science, audit des années 2000 à 2005). Toutefois, certaines procédures d'acquisition qui nécessitent des travaux ont été interrompues par les maîtres d'œuvre ne pouvant pas être réalisées dans les délais. Leur prise en charge risque ainsi de retarder le projet. Le taux de décaissement est faible (57,66%) et reste en net décalage par rapport au taux d'exécution.

Problèmes rencontrés :

- depuis plus de deux (2) ans le projet ne dispose que d'un architecte en attente de réalisation, l'Administrateur ne dispose pas d'un spécialiste en gestion des marchés d'entretien préventif et de réparation. L'architecte n'est depuis retrouvé, sans cadre du projet et sans les dossiers
- la lenteur constatée dans le traitement des dossiers avec quatre dossiers en instance (DAG Mobilier et équipement, six salles de science, la 1^{ère} phase de relance, point de marché des matériels et équipements scientifiques, ré-affectation du matériel de roulement du projet, règlement de l'annulation de cours)
- l'absence d'audit pour les années 2000 à 2005
- le financement d'activités nécessaires pour la mise en œuvre des travaux ne peut pas être exécuté avant la clôture du financement BAD
- l'absence de réaction de la partie sénégalaise pour permettre l'achèvement, avant la clôture, des activités arrêtées après les négociations accordées.

2.4.2) Education III :

- Contribution totale BAD: 13 millions UC
- Date d'approbation du financement: 13 septembre 1999
- Date de signature de l'Accord: 7 octobre 1999
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord: 03 mars 2001
- Date limite de décaissement : 31 décembre 2004

Objectifs: renforcer les capacités de gestion et de planification du Ministère de l'Education; élargir l'accès à l'éducation de base; développer et améliorer la qualité de l'enseignement moyen secondaire. Les actions porteront, entre autres, sur la construction de 390 classes, 4 CEM, 2 lycées, l'acquisition du mobilier et des manuels.

Situation

Le projet s'exécute sans problème majeur à travers ses quatre composantes qui sont : appui institutionnel, renforcement de l'Education de base, renforcement et amélioration de la qualité de l'enseignant, gestion du projet. Le taux d'exécution du projet est de 51,40%. Il reste cependant des activités principales à réaliser:

- des travaux et ouvrages complémentaires pour rendre les écoles élémentaires, collèges et lycées fonctionnels à savoir les salles informatiques, les infirmeries, les terrains de sport et les logements de proviseurs, etc...
- la formation et le recyclage des professeurs;
- le recrutement du coordonnateur, du pédagogue et du personnel d'appui;
- l'acquisition d'ouvrages et d'équipements pour les nouveaux lycées et CEM.

La faiblesse du taux de décaissement (18,55%) s'explique entre autres par :

- le retard enregistré pour la mise en vigueur de l'Accord (deux ans, 1999-2001) ;
- le fait que le prêt FAD n'a pas encore supporté les frais de fonctionnement (salaires, téléphone, eau, électricité, correspondance, carburant, consommables), les études, la supervision et les activités du bureau de contrôle ;
- l'abandon du recrutement d'un administrateur gestionnaire (334 millions) et d'un comptable (17 millions) au profit d'un cabinet d'assistance comptable (55 millions) ;
- la réalisation, sur un fonds canadien, des études prévues sur l'ETFP du prêt FAD (204 millions) ;

Principaux problèmes rencontrés :

- le retard dans le traitement des dossiers d'appels d'offres (plus de quatre dossiers transmis à la Banque sans réaction) ;
- la non prise en compte de certains travaux de génie civil indispensables (toilettes, point d'eau, logement ...) pour rendre fonctionnels les salles et collèges construits;
- l'absence d'audit trois ans après le démarrage des activités ;

- Le recrutement non effectif du coordonnateur de projet, du pédagogue et du personnel ;
- Le retard dans la ré-alimentation du compte spécial (fond de roulement, minimum 3 mois) ;
- Le rattachement de la DCES à un autre ministère, ce qui risque de perturber l'exécution du projet si une bonne collaboration n'est pas organisée;

Recommandations

A la Banque de :

- de donner son avis sur le projet d'avenant du lycée de MBAO ainsi que sur les autres requêtes;
- Informer régulièrement la DAGE des avis de décaissement.

Au Gouvernement :

- recenser les travaux de génie civil restants et qui n'ont pas fait l'objet d'appel d'offres (salles d'informatiques, terrains de sports, etc...) ;
- compléter dans les écoles élémentaires ciblées, des blocs sanitaires, des terrains de sports ;
- réaliser les audits dans les meilleurs délais ;
- évaluer rapidement les propositions reçues dans le cadre du recrutement coordonnateur et du pédagogue du projet et en saisir la Banque dans les meilleurs délais ;
- entamer la procédure de recrutement du personnel d'appui du projet et la procédure de réalisation des projets d'écoles prévus;
- transmettre à la Banque, au plus vite un dossier architectural des travaux et ouvrages complémentaires pour rendre fonctionnels les écoles élémentaires, CREPA, collèges et lycées ;

2.4.3) Projet Education IV

• Coût total du projet :	17, 46 millions d'UC
• Prêt FAD :	13,84 millions d'UC
• Don FAT :	1 million d'UC
• Gouvernement :	2,62 millions d'UC
• Date d'approbation :	juin 2003
• Date de signature :	22 juillet 2003
• Date du dernier décaissement des prêts et don :	31 décembre 2009

Objectif : l'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'accès à une éducation et à une formation de qualité.

Situation

Le projet n'a pas encore démarré puisque toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et du Don ne sont pas encore remplies. Les mesures déjà effectives concernent: la signature de l'arrêté ministériel désignant la DPRE comme agence d'exécution, le recrutement des experts du projet (qui devrait en réalité être achevé avant fin décembre 2003), la liste des collèges d'enseignement moyen bénéficiaires des salles de classe supplémentaires à construire, l'ouverture du compte par la DDI.

L'ensemble des documents justifiants la réalisation de toutes ces conditions ci-dessus citées sont disponibles et seront envoyés à la BAD avant la fin du mois de Décembre 2003.

Les Problèmes rencontrés:

- Entrée en vigueur tardive ;
- les plans et dossiers d'appel d'offres établis par la DCES pour les collèges et lycées sont incomplets car n'intégrant pas certains ouvrages, les levés topographiques des terrains, les plans des VRD .

Les recommandations sont les suivantes :

- satisfaire les conditions pour que le projet entre en vigueur ;
- faire établir les levés topographiques de sites identifiés pour les collèges et lycées et adapter les plans existants aux sites ;

2.4.4) SANTE I :

- Coût total : 11,11 millions UC
- Prêt FAD : 10 millions d'UC
- Gouvernement : 1,11 millions d'UC
- Date d'approbation : 10 décembre 1997
- Date de signature : 27 mai 98
- Date d'entrée en vigueur : 11 novembre 99
- Date du dernier décaissement : 31 décembre 2004 après la prorogation d'un an

Objectifs : contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire des populations dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Fatick.

Situation : le projet s'exécute selon le principe de l'approche programme qui sous tend l'exécution du PDIS avec l'implication des directions techniques. Des conventions ont été signées avec les partenaires techniques que sont l'AGETIP, l'UNICEF, la Clinique Gynéco obstétrique/CHU/HALD, les ONG ACDEV, Engender Health et SANFAM.

Le projet a connu un retard de deux ans environ, dû aux lenteurs dans la réalisation des conditions préalables à la mise en vigueur et au premier décaissement, à la signature des conventions avec l'UNICEF et AGETIP.

Les différentes composantes du projet s'exécutent correctement et le retard enregistré au démarrage est en train d'être résorbé. Ainsi, au 30 novembre 2003, les taux d'exécution physique du projet tournait autour de 60 % et le taux d'exécution financière qui s'élevait à 45 % devrait atteindre 61% d'ici le 31 décembre 2003 avec le traitement par la BAD de la demande de paiement direct n° 4 AGETIP.

Les demandes de paiement se font maintenant régulièrement au titre des travaux de génie civil (52,7 % du coût total) et des frais de supervision et de suivi. Concernant le volet Equipement (27,4% du coût du projet), tous les équipements prévus ont déjà fait l'objet de paiement par la BAD et la majeure partie de ces équipements a été déjà commandée par l'UNICEF qui procède progressivement à son installation selon la nature des équipements (non lié au génie civil et lié au génie civil).

Les premières générations de formation et de livraison d'équipements commencent à avoir des impacts positifs au niveau des trois régions ciblées en terme de PEV, de lutte contre la mortalité maternelle et infantile et d'approche communautaire de la santé.

D'une manière générale, l'exécution du Projet Santé 1-FAD se déroule correctement et avec la prorogation de la date de clôture du projet jusqu'au 31/12/2004, toutes les activités prévues pourront être finalisées avec des réserves sur le volet Formation Equipes compétentes SOU

Problèmes rencontrés :

- problèmes de Coordination: la mise en œuvre de l'approche programme présente certains inconvénients dans la mesure où les rôles et responsabilités de chaque centre de décisions ne sont pas toujours maîtrisés (gestion ressources humaines,

gestion ressources internes), ce qui entraîne des répercussions négatives sur l'exécution de certains volets du projet notamment au niveau de la formation des équipes compétentes en soins obstétricaux d'urgence, des CES en chirurgie et des techniciens en anesthésie réanimation ; également la multiplicité des intervenants ne facilite pas toujours la coordination ;

- retards pour le volet Génie civil et Equipement : six mois de retard sur les études techniques et architecturales du fait de changement d'option et d'une sous estimation des délais réels ainsi que la relance de lots (CS Nioro, PS, maternités rurales région Fatick et district de Kédougou) suite à des AO infructueux ont eu des répercussions sur le planning initialement prévu (Août 2003) et ont entraîné une réactualisation du planning qui va s'étaler jusqu'en mai 2004 ;
- la formation des équipes compétentes en Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) risque d'aller au delà de l'année 2004, du fait que sur un objectif de 16 médecins à former, seuls sept l'ont été alors que la formation à la CGO/CHU/HALD ne permettent que deux sessions par an dont un médecin par session ; il s'y ajoute que les ressources humaines ne sont pas toujours disponibles à temps réel pour la formation alors qu'un planning de formation est pré établi ;
- la défaillance de l'ONG SANFAM, retenue pour l'approche communautaire de la santé dans la région de Kaolack de telle sorte que les activités n'ont pu être menées qu'à environ 25 % ; une solution alternative doit être trouvée.

Le Projet Santé –1 FAD connaît aussi des difficultés d'ordre général à savoir la non prise en charge des frais bancaires liés à la gestion des comptes du projet et le fait de ne pas disposer périodiquement des informations sur les décaissements effectués par les services de la BAD.

Propositions de recommandations :

- pour le volet Formation, des solutions alternatives sont étudiées en complémentarité avec la Banque Mondiale, notamment le renforcement des capacités de la CGO et la décentralisation de la formation afin que les objectifs visés puissent être atteints ;
- assurer les bases d'une bonne coordination avec la DIEM qui assure le suivi du génie civil et des équipements, suite à son rattachement à un autre ministère ;
- initier, dès le quatrième trimestre 2003, des réunions de coordination entre les différents comptables de la DAGE en vue d'harmoniser les lignes budgétaires au moment de la préparation ;
- achever l'audit interne de l'ONG SANFAM et prendre les mesures appropriées pour une résiliation du contrat et lancer une consultation en vue de choisir une autre structure pour réaliser les formations au niveau des communautés de base de Kaolack ;

2.4 .5) Projet Santé II

- Coût total du projet : 14, 85 millions d'UC
- Financement BAD : 11,35 millions d'UC
- Date d'approbation : 18 juin 2003
- Date de signature : 22 juillet 2003
- Date du dernier décaissement : 31 décembre 2009

Objectif :

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire de la population en général, en particulier à celle de la mère.

Situation du projet :

Le projet comporte un important volet génie civil et équipement pour l'hôpital régional de Matam, Région médicale et Service et Annexes, 1 centre de dépistage anonyme et volontaire, 1 centre de formation, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 1 centre régional de transfusion sanguine, 1 centre de référence à Ranérou, 1 centre de Santé secondaire à Kanel et 16 postes de santé

Toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et du don ne sont pas encore remplies mais les documents relatifs à leur satisfaction devraient être transmis avant la fin du mois de décembre.

Recommandations

- Accélérer la mise en vigueur du projet

2.4.6) Projet de Lutte contre la pauvreté :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Coût total du projet : | 11,75 millions U.C dont 1,75 en don |
| • Date d'approbation du financement: | juin 1999 |
| • Date de signature de l'Accord: | août 1999 |
| • Date d'entrée en vigueur de l'Accord: | février et août (pour le don) 2001 |
| • Date limite de décaissement: | décembre 2004 |

Objectif : L'objectif du projet est d'élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes cibles; accroître leurs capacités de génération de revenus; favoriser l'accès aux services de base, notamment d'hydraulique. Le projet comprend les quatre composantes suivantes: renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ; microfinance et activités génératrices de revenus ; infrastructures, équipements et hydraulique ; Gestion du Projet

Situation

Le taux d'exécution financière du projet, estimé à 15 %, est faible par rapport aux prévisions. Il s'explique par les retards enregistrés pour l'entrée en vigueur (deux ans). Depuis, des avancées ont été notées pour toutes les composantes avec le bouclage de

l'étude du milieu et le choix des 600 communautés de base, la finalisation du manuel de procédures, de divers protocoles, conventions et accords. Le taux d'exécution physique du projet en septembre 2003 est estimé à 44 %.

Les problèmes rencontrés

- le délai d'exécution restant de 16 mois est réduit pour l'exécution du programme d'alphabétisation des 36 000 bénéficiaires; la date de clôture du prêt étant fixée en décembre 2004, tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre de l'activité pourrait faire glisser le planning jusqu'en 2005 ;
- risque de blocage du volet microfinance du projet du fait de divergences sur le choix des prestataires ;
- l'inadaptation des procédures d'acquisition (les modes d'acquisition retenues et le circuit d'approbation et de signature sont en cause) au contexte d'un projet de lutte contre la pauvreté, qui appelle des interventions rapides.

Recommandations :

- Accélérer la mise en œuvre des activités restantes
- Veiller au respect des règles de passation des marchés

2.5) Soutien aux réformes : 24 millions UC

2.5.1) Projet d'Appui à l'Ajustement du secteur privé (PAASP)

- | | |
|--|-------------------|
| • Contribution BAD : | 24 millions UC |
| • Négociation de l'Accord : | octobre 2003 |
| • Date d'approbation : | décembre 2003 |
| • Décaissement 1 ^{ère} tranche : | fin décembre 2003 |
| • Déblocage de la 2 ^{ème} tranche | septembre 2004 |
| • Date de clôture : | juin 2005 |

Objectif : Fondé sur le DSRP, le projet a pour objectif global de contribuer à l'amélioration du climat des affaires, à l'accélération du développement du secteur privé et à la promotion de l'emploi en vue d'obtenir un taux de croissance fort et durable ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques du programme co-financé avec le FMI, la Banque mondiale et l'UE portent sur la poursuite de l'amélioration de la gouvernance, de la gestion financière et de l'efficacité de la dépense; la poursuite de la facilitation fiscale et du commerce extérieur; la facilitation de la participation du secteur privé et le renforcement de la compétitivité ; la poursuite des réformes dans le secteur postal et l'amélioration de l'accès à l'information.

Situation

L'accord de prêt négocié en octobre 2003 à Tunis vient d'être signé. La contribution de la BAD sera débloquée en deux tranches dont la 1^{ère} (11,9 millions UC) en décembre 2003 après satisfaction d'un ensemble de conditions. La 2^{ème} tranche (12,1 millions) est mobilisable en septembre 2004 également sur la base de conditions.

Les conditions liées au 1^{er} décaissement sont, outre l'ouverture d'un compte, la création d'une structure chargée du suivi du projet, la fourniture:

- des termes de référence de l'étude relative à la rationalisation et au renforcement des structures spécifiques d'encadrement et d'appui au secteur privé ;
- du plan détaillé de la réduction du taux marginal effectif d'imposition (TMEI) et le calendrier de sa mise en œuvre ;
- le projet de loi relatif à la modernisation des procédures administratives applicables aux investissements ;
- les TDR de l'étude sur l'assainissement financier du FPE et sa possible mutation et les TDR de l'étude sur la diversification des instruments de financement des PME ;
- le texte portant création du bureau conseil de mise à niveau des entreprises.

Recommandations :

- Accélérer la création de la cellule de suivi pour un démarrage rapide des actions.

2.7) Projets Multinationaux : 40,560 millions UC

2.7.1) Projet Energie de Manantali : 26,5 millions UC

- Date d'approbation du financement: mars 2000
- Date de signature de l'Accord: mai 2000
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord: novembre 2000
- Date limite de décaissement: décembre 2003

Objectif: le projet vise à renforcer l'intégration et la coopération régionale dans le secteur de l'énergie, à diversifier les sources d'approvisionnement en énergie et à réduire les factures pétrolières des Etats membres de l'OMVS.

Tous les contrats, y compris ceux financés par les autres bailleurs, sont en cours d'exécution.

2.7.2) Etude sur la tarification de l'eau du fleuve Sénégal : 0,750 million UC

- Date d'approbation du financement: mai 2001
- Date de signature de l'Accord : septembre 2001
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : octobre 2001
- Date limite de décaissement : décembre 2003

L'étude vise à mettre à la disposition de l'OMVS un cadre de financement des services de la Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama (SOGED) s'appuyant sur une politique tarifaire et opérationnelle.

2.7.3) OMVG/ Gestion des ressources naturelles: 11,690 million UC

- Date d'approbation du financement : juin 2001
- Date de signature de l'Accord : 28 mai 2002
- Date d'entrée en vigueur : novembre 2003

Objectif: l'objectif du projet est d'augmenter les productions agro-forestières et pastorales, de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles et d'améliorer les infrastructures et services sociaux de la zone du projet.

Ce projet, financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement, sera réalisé sur les quatre pays membres de l'OMVG, notamment la zone de Basse en Gambie, les préfectures de Koundara et de Gaoual en Guinée, la région de Gabou en Guinée Bissau et le département de Vélingara au Sénégal.